

Politique de l'Union à l'égard du Caucase du Sud

2003/2225(INI) - 27/01/2004

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Per GAHRTON (Verts/ALE, S) sur la politique de l'Union européenne à l'égard du Caucase du Sud. Le rapport se montre critique à propos du manque d'ambition de la stratégie de l'Union vis-à-vis de cette région (un futur voisin de l'UE élargie), au point que les trois pays en question - Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie - restent aujourd'hui encore exclus de l'initiative «Europe élargie - Nouveau voisinage». Les députés demandent à l'Union d'adopter une approche plus proactive concernant les processus de paix et de stabilisation dans la région et de promouvoir la démocratisation et les réformes économiques dans le Caucase du Sud. Ils soulignent que l'UE peut jouer un rôle constructif dans la région en tant que puissance civile dotée d'une expérience en matière d'utilisation réussie d'incitations économiques liées à des initiatives politiques et diplomatiques. Le rapport ajoute qu'au cours des dix années à venir, la région gagnera en importance en raison de ses exportations d'énergie vers l'UE, étant donné ses réserves de pétrole et de gaz. Les députés se félicitent que l'idée du Parlement de nommer un représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud ait été reprise par le Conseil, et demandent qu'il dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter sa tâche avec efficacité et visibilité. Ils veulent aussi que le Conseil donne suite à la proposition du Parlement d'établir un pacte de stabilité pour le Caucase du Sud. La commission a adressé une série d'autres recommandations au Conseil, à savoir: - inclure la question des trois processus de paix dans la région du Caucase du Sud et l'avenir de cette même région dans la mise en place du partenariat UE-Russie. En outre, la Russie doit respecter ses engagements concernant la diminution puis le retrait des forces militaires russes opérant en Géorgie; - tenir pleinement compte de la nécessité d'un soutien futur de l'Union européenne en faveur de la réhabilitation des réseaux de l'énergie, des transports et des télécommunications dans la région et envisager l'octroi d'une aide financière pour le développement du système d'alimentation en énergie de la région, et particulièrement de ceux de l'Arménie et de la Géorgie; - tenir pleinement compte de l'importance stratégique de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan et inviter instamment les pays concernés à appliquer à ce projet les normes concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement. En outre, une attention toute particulière doit être apportée aux mesures de sécurité et de lutte contre le terrorisme à mettre en œuvre pour la construction de l'oléoduc; - développer des programmes de multi-présidence pour la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures avec les pays du Caucase du Sud, en mettant l'accent sur la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue, le trafic d'armes légères, les enlèvements et toute autre activité criminelle présentant des effets déstabilisants; - rappeler aux trois républiques du Caucase du Sud, en particulier à l'Azerbaïdjan et à la Géorgie, qui ont conclu des accords d'immunité bilatéraux avec les États-Unis, que le soutien apporté à la Cour pénale internationale constitue un important élément de coopération avec l'Union européenne. Enfin, le rapport presse la Turquie de «s'engager pleinement par rapport à son statut de candidat» et lui demande instamment d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'établissement de bonnes relations de voisinage avec les pays du Caucase du Sud, «en particulier pour ce qui est des restrictions commerciales et de la réouverture progressive de sa frontière avec l'Arménie.»